Octobre 2021

Bulletin Municipal

Chaussy

p 9 | *Chaussy et Villarceaux dans le jeu de société CIRCINO*

p 16 - 17 | *URBANISME à Chaussy : quelles procédures, dans quels cas et pourquoi ?*

SOMMAIRE

2 | LA SITTELLE TORCHEPOT

3 | EDITO

4 - 7 | CONSEILS COMMUNAUX

8 | ÉCOLE

9 | CIRCINO - ASCE

10 | ESPACES VERTS - VIE LIBRE

11 | REJOUÉ

12 | PORTRAITS DU MARCHÉ

13 | ACTEURS ÉCO

14 | MOBILITÉ

15 | CONSERVATOIRE

16 - 17 | URBANISME

17 | FOOTBALL - CHASSEURS

18 | CLUB DE L'AMITIÉ

19 | FOYER RURAL

20 | BERGERIE

21 | VILLARCEAUX

22 - 23 | LA SOURCE

24 - 25 | CHENILLES - INFOS SANTÉ

26 - 27 | ÉTAT CIVIL - INFOS PRATIQUES

QUI EST CE PETIT OISEAU AUX YEUX BANDÉS SUR LA COUVERTURE?

par *Héloïse Boureau*

Remarquable par son plumage roux sur le ventre, le dos bleu gris et un bandeau noir sur les yeux, ce petit oiseau présent à Chaussy est la sittelle torchepot. Mesurant 14cm pour un poids maximum 24g, le mâle et la femelle ne se distinguent que difficilement. Ce petit passereau est présent en milieu arboré. Un couple peut couvrir entre 2 et 10 hectares. Le mâle chante pour marquer son territoire et attirer une femelle. Il niche dans les vieux arbres creux, essentiels à sa reproduction. Si la cavité est trop grande, la sittelle torchepot réduit l'entrée grâce à une sorte de torchis à base de boue (d'où son nom). La femelle pond 4 à 6 œufs au printemps, puis couve durant deux semaines. Les deux parents nourrissent les petits durant un mois, avant qu'ils ne s'envolent.

Cet oiseau est très agile sur les arbres et est capable de se déplacer la tête en bas sur les troncs. Présent toute l'année localement, cet oiseau est insectivore au printemps et l'été. Il est l'ami des jardiniers car il limite, tout comme la mésange, la présence de chenilles et autres insectes ravageurs. Durant la saison froide (automne-hiver), il adapte son alimentation et devient granivore. Sur notre photo de couverture, une sittelle torchepot vient de récupérer un gland qu'elle pourra ouvrir grâce à son bec pointu en le tenant entre ses pattes. Il est aussi possible qu'elle coince son butin dans l'écorce d'un arbre, afin de pouvoir se nourrir plus tard en saison.

Son espérance de vie est de 9 ans. Les principaux prédateurs de la sittelle torchepot sont l'épervier d'Europe, la chouette hulotte, la marte…
Son chant est très reconnaissable par son « tuit tuit tuit tuit » répété et rythmé. Écouter bien cet hiver durant vos balades forestières : vous en entendrez sûrement !

LE MOT DU MAIRE

par *Philippe Lemoine*

Chères Calcédoniennes, chers Calcédoniens.

Après 18 mois, nous commençons enfin à apercevoir le bout du tunnel, la pandémie semble s'éloigner petit à petit. La fête communale et son feu d'artifices ont marqué le début progressif du retour aux activités festives sur la commune. En juin, nous avons également expérimenté notre premier marché en soirée, associé à la fête de la musique. Je remercie les organisateurs et les artistes qui se sont produits bénévolement pour le plaisir de tous. Au fil de l'eau, chaque association a pu reprendre progressivement ses activités, parfois avec l'usage du passe sanitaire. Il ne faut toutefois pas baisser la garde et maintenir les gestes sanitaires essentiels (port du masque, lavage des mains,…) et se faire dépister en cas de symptômes.

Pour l'école, les procédures établies l'an dernier sont reconduites : les groupes classes restent ensemble à la cantine, la garderie a été transférée dans la salle des associations et la désinfection des locaux est effectuée deux fois par jour.

D'ici la fin de l'année, nous allons commencer les travaux de remise en état de la toiture de l'école avec une mise aux normes de l'isolation. Ces travaux seront réalisés grâce aux subventions du département du Val d'Oise et à la DETR (Dotation des Equipements aux Territoires Ruraux) à hauteur de 70% du montant HT. Le raccordement du Puits du Bois n'est pas encore finalisé. Nous devons au préalable créer le bâtiment dédié à la filtration pour éliminer les traces de pesticides détectées dans la nappe phréatique et rechercher la cause de cette pollution.

Côté urbanisme, de trop nombreuses constructions ou modifications sont réalisées sur la commune sans respecter les règles et demandes obligatoires. Afin de vous accompagner au mieux dans vos projets, vous trouverez dans ce bulletin le premier d'une série d'articles et de fiches conseils afin que chaque habitant soit informé au mieux sur les droits et devoirs en matière d'urbanisme (voir l'article aux pages 16 et 17).

Les permanences en mairie sont aussi l'occasion de venir prendre conseil.

Avec cet été pluvieux, comme chacun a pu le constater à titre individuel, il a été beaucoup plus difficile de maîtriser les espaces verts. Bien que nous ayons anticipé les congés de nos agents communaux et renforcé les effectifs entre fin juin et début septembre avec deux jeunes de la commune (que nous remercions), notre panne de tracteur tondeuse pendant plusieurs semaines, avec des difficultés pour obtenir les pièces détachées, n'a pas joué en notre faveur. Comme vous pouvez le constater, la situation revient à la normale.

Nos rues étant étroites et parfois sans trottoir, nous sommes régulièrement confrontés à des problèmes de stationnement et de respect du code de la route. Certains véhicules stationnés gênent la circulation. Je m'en remets à vous pour faire preuve de civisme et vous invite à garer vos véhicules dans vos propriétés lorsque cela est possible ou sur les emplacements dédiés (pas dans les virages ou dans les rues étroites)
Au cœur du village, la vitesse est limitée à 30km/h. Chaque jour, les enfants empruntent ce trajet, notamment pour se rendre à l'école. Afin d'éviter un drame, merci de respecter cette limitation. Il en est de même entre chaque ralentisseur sur la commune, la vitesse est limitée et pourtant certains ne la respectent pas.
Depuis plusieurs années déjà, la route entre Chaussy et Fourges (dite côte de St Leu) est en sens unique (car étroite et dangereuse) et malgré tout, certains automobilistes, dont des habitants de la commune, continuent à l'emprunter à contre-sens. Pour la sécurité de tous, nous avons fait appel à la gendarmerie pour contrôler régulièrement le respect de l'ensemble de ces règles.

Je remercie la commission communication pour son implication et son investissement dans les différents supports proposés par la commune tels que le site Internet, les pages FaceBook ou Illiwap auxquels je vous invite à vous abonner.

Pour cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et tous une bonne reprise et au plaisir de vous rencontrer lors des nombreuses activités organisées par les associations et la commune.

SYNTHÈSE DES CONSEILS MUNICIPAUX

par *Michaël Rollois*

La présente synthèse couvre les conseils municipaux des 26 mars, 29 avril, 18 juin et 07 juillet 2021. Ces articles ont pour but d'expliciter les décisions prises par votre conseil municipal. N'hésitez pas à solliciter vos élus sur les points qui seraient encore obscurs à vos yeux.

TRANSPORT

Convention Ile-de-France Mobilités

La commune assure le service de transport des enfants des hameaux jusqu'à l'école primaire. Pour cela, Ile-de-France Mobilités, émanation de la région Ile-de-France, subventionne la commune au prorata du nombre d'enfants domiciliés dans les hameaux et scolarisés à l'école de Chaussy. Cette convention est renouvelée pour une période de 4 ans.

Subvention communale pour les cartes de transport scolaire 2021/2022

Les contrats tiers payants «scolaire» et «étudiant» avec l'agence Imagine'r sont reconduits pour 2020/2021. Pour l'année 2021/2022, les subventions pour les cartes de transport ont représenté un budget d'environ 8.000€.

Le conseil décide de continuer à subventionner à hauteur de 50% les différentes cartes de transport, soit :

Carte	Coût	Subvention communale
Optile	119€	59,50€
Imagine'R lycéens et étudiants	350€	175€
Imagine'R collégiens	158€	79€

Reprise de l'activité de TIM BUS par TRANSDEV

Dans le cadre de la mise en concurrence des lignes de bus de la grande couronne parisienne, Ile-de-France Mobilités a attribué aux différents opérateurs mieux-disants des contrats de délégation de service public et des marchés publics.

Sur le territoire du Vexin, c'est Transdev qui a été désigné nouveau délégataire du marché transport public pour 4 ans ; Transdev a repris l'exploitation le 1er août 2021.

D'après les informations reçues en commune préalablement à ce changement, le transfert de l'activité de Tim Bus à Transdev ne devait avoir aucune conséquence pour les usagers. Force est de constater à la lecture de nombreux commentaires d'usagers que ce n'est pas le cas. La commune a signalé un certain nombre de dysfonctionnements par l'intermédiaire de la communauté de communes et espère fermement que le service fourni sera prochainement irréprochable.

ECOLE

Cours d'anglais à l'école

Les cours d'anglais à l'école primaire de Chaussy, financés par la municipalité, semblent avoir donné satisfaction aux enseignantes, aux enfants et aux parents ; le même financement communal est renouvelé pour l'année scolaire 2020/2021 : 30 semaines à raison de 2h30 par semaine pour un coût total de 3.000€.

Un courrier sera cependant adressé à monsieur l'inspecteur d'académie pour lui signifier le mécontentement de la commune de devoir financer, pour le bien des enfants, des activités préconisées par l'éducation nationale.

Participation aux charges scolaires 2021/2022 pour les élèves non domiciliés à Chaussy

Dans le cas de la scolarisation à Chaussy d'enfants non domiciliés à Chaussy et si la commune de résidence donne son accord pour la dérogation, il est possible de demander une participation pour les frais scolaires à la mairie du domicile. Il est d'usage de se baser sur le montant communiqué par l'Union des Maires du Val d'Oise qui correspond au coût moyen d'un élève.

La participation est fixée pour 2021/2022 à 461€ pour le primaire et 671€ pour la maternelle.

Pour information, à la rentrée 2020, l'école comptait 60 élèves dont 9 de l'extérieur (1 seul avec participation). Pour la rentrée 2021, l'école ne compte que 54 élèves dont 8 de l'extérieur (aucun accord de participation).

Changement des copieurs de l'école (et de la mairie)

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, la commune a répondu à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. La commune a proposé l'acquisition d'une imprimante multifonction laser couleur de marque XEROX pour l'école, en y joignant le projet de renouvellement de l'imprimante de la mairie (indépendamment de cette subvention).

Cette demande de subvention a été acceptée (subvention estimée à 4.900€ pour un total de dépenses de 8.000€).

Toujours dans le cadre du «plan de relance numérique», la refonte du réseau informatique s'achèvera en fin d'année 2021 avec l'installation d'un nouveau système de filtrage du réseau pour un accès sûr à internet par les enfants, ainsi que l'installation d'un système de stockage (NAS).

FINANCES (Les centimes ne sont pas mentionnés dans les comptes présentés)

Vote des comptes administratif et de gestion 2020 pour le budget « Commune »

Ces comptes sont approuvés à la majorité avec 3 abstentions (monsieur le maire et ses pouvoirs ne peuvent pas prendre part au vote).

Investissement	154720 €
Fonctionnement	479495 €
Total	634.215 €
Restes à réaliser	42.000 €
Solde net	592.215 €

Vote des comptes administratif et de gestion 2020 pour le budget « Assainissement »

Ces comptes sont votés à l'unanimité.

Investissement	4.923 €
Fonctionnement	96.915 €
Total	101.839 €

Budget 2021

Lors du vote du budget primitif 2021, il est décidé que chaque commission de travail communale présente en novembre les projets qu'elle souhaiterait développer pour la commune entraînant des investissements et des dépenses annuelles associées, et ce sur plusieurs années. Ces projets s'inscriront dans les lignes de la profession de foi établie par la liste électorale élue lors des dernières élections municipales et permettront de définir un plan indicatif d'investissements.

Taxes locales directes 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUE
Taxes foncières pour 2021
votées et percues par la commune et divers organismes
Avis d'impôt

Une petite explication est nécessaire sur ce point !
La taxe d'habitation disparaît progressivement sur les résidences principales et les communes ne votent plus son taux. Pour compenser cette perte de recette communale, un système de compensation est mis en place avec la taxe foncière, en prenant 2019 comme année de référence : la part de la taxe foncière perçue jusqu'à présent par le département sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

Le taux de taxe foncière sur le bâti au profit de la commune va donc augmenter en 2021 sur la feuille d'impôts, mais en contrepartie, celui au profit du département disparaît, d'où une stabilité du taux global.
Ces taux de taxes votés par la commune pour l'année 2021 sont inchangés.
- taxe foncière sur le bâti : 7,32% (ancien taux communal) + 17,18% (taux département) = 24.50 %
- taxe foncière sur le non bâti : 40,89%

Détermination des dossiers présentés à la DETR 2021

Quatre projets sont déposés en demande de subvention auprès du département, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :
N°1 : équipement du bâtiment de l'école (toiture, isolation, volets roulants) pour 55.000€
N°2 : équipement de l'espace public (mobilier urbain, passage béton lavé, agrès, … etc) pour 28.000 €
N°3 : équipement de la salle des fêtes (sonorisation, plaques de cuisson et four) pour 17.000 €
N°4 : réfection des suspensions du plafond de la salle des fêtes pour 15.000 €

Nous avons depuis obtenu la subvention pour le projet N°1. Sur ce même projet, une demande de subvention complémentaire est faite au fonds scolaire. La subvention totale espérée est de 80%.

Subventions aux associations

Il est décidé de maintenir les mêmes montants de subventions aux associations que l'an dernier compte-tenu des difficultés actuelles et malgré la faible activité des associations, indépendante de leur volonté.
La crise sanitaire ayant empêché un déroulement normal des activités du foyer rural, ce dernier a des charges financières importantes, la commune répond favorablement à sa demande de subvention exceptionnelle pour que la pérennité de l'association soit assurée. Le foyer rural a notamment fait valoir que l'aide sollicitée le mettrait au même niveau que ce que reçoivent de leur commune les associations comparables alentour (Vétheuil, Omerville,

Genainville…). Le montant accordé est de 2.000€. Il est toutefois demandé au foyer rural de chercher des solutions afin de garantir son équilibre financier futur.
La commune décide également d'accorder une subvention exceptionnelle à SOS CHEVAL qui a beaucoup aidé la commune à résoudre le problème des chevaux de Boucagny.

EAU / ASSAINISSEMENT

Réseau d'eau de La Comté

A l'avenir (dès que le système de filtration au charbon sera installé), le puits du bois alimentera en eau potable le village et le hameau de La Comté. La reprise du réseau privé appartenant à M. Bigot par la commune est en cours de négociation et fera l'objet d'une convention tripartite entre le SIAEP Vexin Ouest, M. Bigot et la commune.
La Bergerie conservera son réseau privé (avec également une convention à mettre en place entre la Bergerie, le SIAEP Vexin Ouest et le conseil régional d'Ile-de-France).

M. Bigot avait cédé le puits de La Comté à la région sous couvert d'une convention qui mentionnait entre autres, que l'eau distribuée aux habitations du hameau serait gratuite ; la commune va procéder au rachat de sa canalisation pour 10.000€, ce qui permettra d'annuler la convention entre M. Bigot et la région, de facturer les consommations du hameau de La Comté et d'utiliser une part des infrastructures situées sur la parcelle du puits de La Comté.

Réseau d'eau du hameau de Haute Souris

L'eau fournie au hameau de Haute Souris par le Syndicat de Villers est régulièrement en dehors des normes de qualité, imposant des limitations de consommations pour les personnes les plus fragiles.
Un diagnostic du réseau d'eau potable est demandé au syndicat.

Assainissement

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement rue du Clos de l'Isle vont inclure deux habitations existantes, en assainissement autonome actuellement.

Syndicat Assainissement Autonome (SIAA)

Le SIAA a signé une convention avec Veolia pour réaliser les contrôles des assainissements non collectifs. Lors des ventes de biens, le contrôle initial obligatoire est à la charge du vendeur. Il sera facturé 220€. Si des travaux de mise aux normes sont nécessaires, le second contrôle sera facturé 100€.

STATIONNEMENT / CIRCULATION

« Boucle n°3 cyclistes et piétons du Val d'Oise »

Les travaux de pistes cyclables sont réalisés dans le Bois de Villers pour relier Haute-Souris à Vétheuil. Cette boucle de 34km dite n°3 du circuit du Vexin relie La Roche-Guyon, Vétheuil, Villers-en-arthies, Chaussy et Wy-dit joli village. Cette boucle permet de faire la jonction avec la voie verte de l'Epte ainsi que l'itinéraire Paris-Londres.

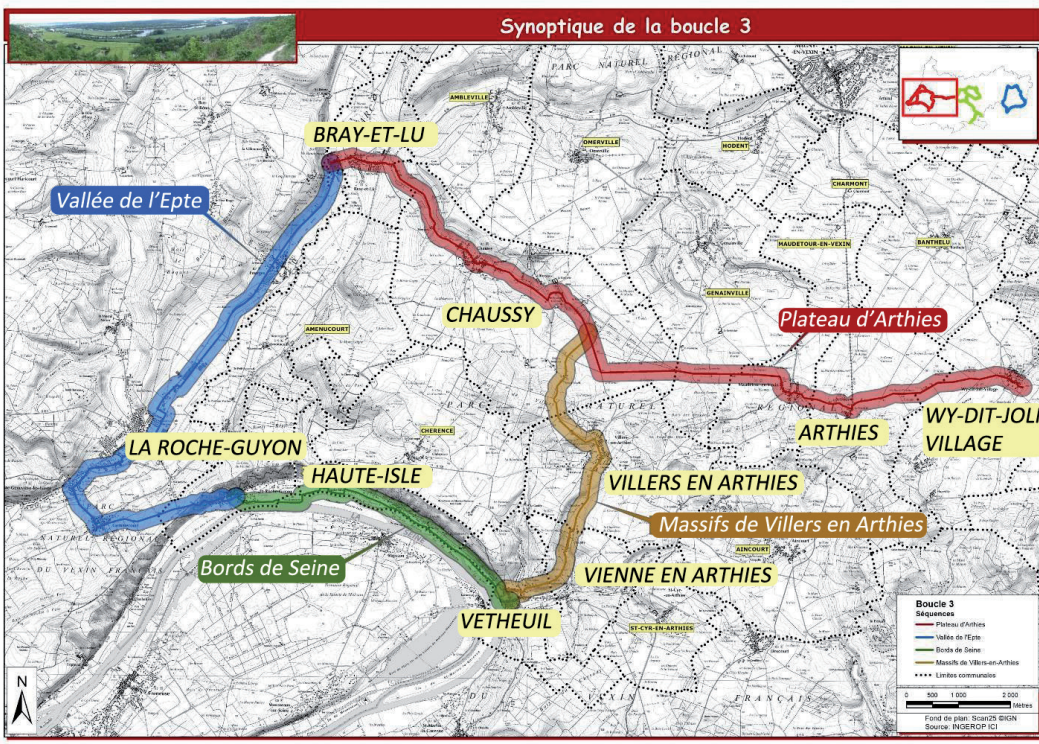

Problèmes récurrents de stationnement

Une communication ciblée a été diffusée sur les pare-brise des voitures stationnées place Charles de Gaulle, place de la Libération et à tout endroit dangereux comme les stationnements dans les virages ou sur les trottoirs.
Une deuxième communication a été faite à destination de tous les habitants, incitant à respecter les règles de savoir-être. Il est conseillé aux administrés qui le peuvent de garer leurs véhicules dans leur garage ou dans leur propriété. Deux parkings, l'un derrière l'église, l'autre à côté de la salle des fêtes, sont disponibles pour accueillir les véhicules des habitants sans parking personnel.

Circulation douce entre Villarceaux et le village

La commission « Transport-Mobilité » reprend ce projet pour étudier les différentes options réalisables.

Circulation dans le village de motos enduro/cross

Plusieurs plaintes ont été émises l'été dernier quant à la circulation de nombreuses motos de cross ou d'enduro dans le village mais aussi sur le terrain de foot et dans des champs privés cultivés.
La gendarmerie a été alertée du fait des nuisances et des dégâts occasionnés. Il est rappelé que les motos peuvent circuler sur certains chemins mais n'ont pas le droit de détériorer les terrains en les transformant en circuit de cross.

DIVERS

Recrutement d'un agent pour les espaces verts pendant l'été

Durant les vacances d'été cette année, deux jeunes Calcédoniens (Anthonin Lietard en juillet et Arthur Lory en août) ont été embauchés chacun un mois pour aider à l'entretien des espaces verts. Nous les remercions du travail appliqué qu'ils ont fourni et leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études.

Borne de recharge électrique

Le Syndicat Mixte Départemental Electricité, Gaz, Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) a modifié ses statuts afin de se doter de compétences facultatives : contribution à la transition énergétique, infrastructures de charge et énergies renouvelables.

Le conseil municipal décide d'adhérer au syndicat pour la compétence « infrastructures de charge » : il assurera la mise en place des bornes de recharge électrique sur le plan technique et financier.
Les souhaits émis par la commune pour l'implantation de bornes de recharge électrique sont de 2 bornes dans le village et 2 bornes à Villarceaux.

Matériel pour l'entretien extérieur

Une citerne à eau à atteler derrière notre tracteur, indispensable pour arroser les plantations, arbres, arbustes et fleurs est achetée pour 4.544€. Elle est d'une contenance de 1.200L et est équipée d'une pompe pour le remplissage et l'arrosage.

L'acquisition d'un broyeur (achat ou mutualisation avec une autre commune, valeur de 15.000 à 20.000€) est étudiée. Ce broyeur pourrait permettre d'apporter un service supplémentaire aux habitants afin de broyer les tailles importantes d'arbres l'hiver, ce qui leur éviterait de se déplacer à la déchetterie.

SMIRTOM

Le ramassage des sacs poubelles déposés au sol n'est plus assuré depuis le 1er juillet. Vous pouvez demander des bacs de ramassage des ordures par la société ESE (contacts en encadré). La fourniture de composteurs a pris du retard en raison des tensions d'approvisionnement de la filière bois.

SMIRTOM DU VEXIN

Avez-vous vos nouveaux bacs de collecte ?

Tous les déchets doivent impérativement être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin

À partir du 1er juillet 2021, seuls les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin seront collectés
Les autres bacs ou les sacs seront refusés

Bacs roulants avec le logo SMIRTOM du Vexin
Couvercle jaune pour les emballages papiers
Couvercle vert pour le verre
Couvercle gris pour les ordures ménagères

Si vous n'avez pas eu vos bacs ou si un de vos bacs n'est pas adapté à la taille de votre foyer, contactez la société :

ESE Numéro vert : 0800 002 617

Plateforme internet :
https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/
(lien repris sur le site internet du syndicat)

Avec l'application ILLIWAP
recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone
Un doute, une question ? 01 34 66 18 40 http://smirtomduvexin.net/

illiwap

Association de Sauvegarde de Villarceaux

L'association créée en 1980 pour lutter contre le projet de construction de 750 pavillons à Villarceaux a été réactivée l'an dernier sur le même thème : la préservation de Villarceaux.
L'association a en particulier interrogé chaque candidat aux dernières élections régionales sur leur projet pour le domaine de Villarceaux. Mme Pécresse, présidente réélue de la région et donc directement en charge du sujet, avait indiqué à l'époque qu'elle souhaitait faire de Villarceaux une nouvelle villa Médicis. Nous attendons avec impatience que la région nous présente un projet de développement de notre magnifique domaine de Villarceaux.

ÉCOLE

par *Françoise Buisine*

CETTE ANNÉE LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE VONT TRAVAILLER SUR FOND MUSICAL !

Comme chaque année, l'équipe enseignante choisit un thème sur lequel les élèves des 3 classes vont plus particulièrement travailler. En 2021/2022 au programme: Musique du monde, classique, Jazz, Gospel, Folk, Rap, musiques latines ...!

En septembre, l'école a ouvert ses portes à 52 élèves répartis ainsi dans les 3 classes :

- 18 en classe maternelle (petite, moyenne et grandes sections) : Sandrine FURIC
- 19 en classe de CP/CE1/CE2 Catherine GLAUS
- 15 en classe de CM1/CM2 : Françoise BUISINE (les élèves de CE2 sont accueillis en CM 2 après-midi par semaine)

Deux ATSEM (agent d'assistance scolaire) secondent efficacement et toujours dans la bonne humeur les enseignantes : Virginie BOIROT à temps complet et Samia GACHI à mi-temps ainsi que 3 AESH (pour le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap : Sabrina DIFRANCESCO, Corinne HERAUT et Sandrine PERPIGNAN (3 demi-journées par semaine).

Du soutien scolaire est proposé par les enseignantes aux élèves en ayant besoin le lundi et le jeudi soir.

De belles sorties culturelles sont prévues cette année en espérant que le coronavirus ne nous empêche pas. Sorties dont le financement est pris en charge par la municipalité pour ce qui concerne le transport en bus municipal et par l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole (ASCE).

Cette année tous les élèves ont déjà eu le plaisir de se rendre à la salle des fêtes pour assister à un spectacle du Théâtre de l'Usine : Le roman de Renart. Avant les vacances de Noël ils pourront rencontrer la Compagnie Pas d'Chichi, en janvier 2022 se rendre au CDFAS d'Eaubonne (grand centre d'athlétisme indoor), en mars 2022 à l'opéra Bastille, plus tard peut-être à la Cité de la Musique et rencontres sportives ...

L'école a profité de l'apéritif offert par l'ASCE pour présenter à nouveau à l'ensemble des familles les chants appris l'an dernier avec le conservatoire de musique du Vexin.

Nous espérons à nouveau avoir la joie de rencontrer les parents autour d'un repas, d'un carnaval ou de la traditionnelle kermesse, autant d'occasions de créer du lien et de faire de l'école un lieu d'échanges et de convivialité.

La rentrée s'est faite sous le soleil et petits et grands ont eu le plaisir de retrouver leur cour toute colorée. Un grand merci à la municipalité pour les travaux effectués pendant les vacances et la reconduction des cours d'anglais cette année encore.

Toute l'équipe enseignante et les élèves vous souhaitent une bonne santé et la reprise de toutes vos activités.

CHAUSSY ET VILLARCEAUX DANS LE JEU DE SOCIÉTÉ CIRCINO, DESTINATION VAL D'OISE

par *Michaël Rollois*

A l'ère du «tout numérique», pour cette fin d'année, découvrez le tout nouveau jeu CIRCINO, « le chasseur de trésors destination Val d'Oise ».
Ce jeu intergénérationnel, sans question ni connaissance particulière requise, vous emmènera à la découverte (ou à la redécouverte) de 36 communes remarquables du Val d'Oise et de leurs trésors. De Taverny à Argenteuil en passant par Wy-dit-joli-village, Magny-en-Vexin et bien sûr Chaussy et son magnifique domaine de Villarceaux ! Les découvrir de manière ludique et conviviale… quel meilleur moyen ?

Tel est l'objectif recherché par le nouveau venu de la gamme « CIRCINO, le chasseur de trésors » avec cette nouvelle destination Val d'Oise. Nul doute que ce croisement d'Indiana Jones et de Jumanji permettra aux plus petits, leurs parents et leurs grands-parents d'occuper d'agréables moments de partage dans la convivialité et la bonne humeur.
Retrouvez le jeu lors du marché de Chaussy du 14 novembre au prix de 24,95€, en partenariat avec la librairie l'Aventure de Magny en Vexin !

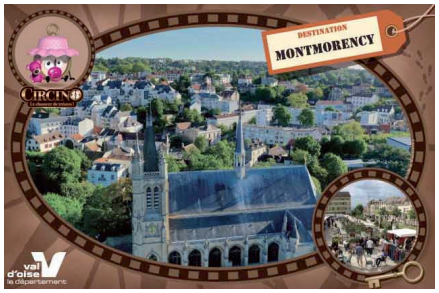

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURE DE L'ÉCOLE

par *Magalie Gaudfroy*

Après un an d'absence, il nous tardait de vous retrouver. L'occasion s'est présentée en juin, en association avec le club des chasseurs, d'accepter le défi d'organiser la tenue de la buvette de la brocante d'été.

Challenge relevé ! L'investissement des bénévoles, leur bonne humeur, le sourire et la présence des visiteurs, malgré une météo capricieuse, ont participé à la réussite de cet évènement.

L'organisation de ce type de manifestations nous permet de financer de nombreuses actions, telle que la représentation par le Théâtre de l'Usine à la salle des fêtes de la pièce « Le roman de renart » et des moments de rencontre, comme le pot d'accueil qui s'est déroulé le 14 septembre dernier. Ainsi, l'ensemble des parents a été convié à la représentation musicale des enfants, suivie d'un pot d'accueil. Cette manifestation a rencontré un vif succès, puisque de très nombreux parents ont eu le plaisir de se retrouver ou de se rencontrer pour certains, après tant de mois d'absence.

ESPACES VERTS

ESPACES VERTS : UNE ANNÉE COMPLIQUÉE

par *Eric Duval Valachs*

Chacun a probablement vécu, dans son propre jardin, une année bien difficile. Les averses incessantes couplées à quelques jours chauds ont engendré la pousse d'une végétation difficilement contrôlable. Ainsi, à chaque tonte, il fallait faire comme à la première tonte de printemps. Et partout, les adventices*, dans le contexte légal du zéro phyto que nous devons respecter, ont envahi le domaine de notre village.

Notre commune n'a pas échappé aux déboires de tous : les épisodes météo imprévisibles ont, de plus, été conjugués à une série de pannes qui a affecté nos matériels: tondeuse, débroussailleuse et souffleur étaient inutilisables. Les délais de commandes et de livraison des pièces ainsi que d'intervention des experts et autres réparateurs, tout a concouru à rendre l'entretien de notre commune difficile et long pour nos agents communaux dans une période traditionnellement de congés.

Chacun comprendra que tout cela est évidemment indépendant de la volonté de votre conseil municipal qui, au contraire, engage depuis quelques mois une politique volontaire de fleurissement et d'embellissement de notre village, de plus en plus visité par les randonneurs à pied et à vélo.

Notons, par exemple, que les entrées de village, semées au printemps, ont fleuri tout l'été. L'expérience des jardinières sur la place de la Libération nous encourage à développer plus largement cette initiative pour l'année prochaine, en espérant qu'elle soit plus clémente qu'elle ne le fut en 2021.

** herbes opportunistes, herbes folles communément appelées "mauvaises herbes"*

VIE LIBRE

SE LIBÉRER D'UNE CONSOMMATION EXCESSIVE D'ALCOOL OU DE DROGUE, VIE LIBRE PEUT VOUS Y AIDER

par *Jacky Segouin*

Le corps médical a établi depuis longtemps l'alcoolisme comme une maladie grave aux nombreuses conséquences néfastes, l'une d'entre elle étant la dépendance, physiologique ou psychologique.

Il en est de même pour la consommation de drogues dures ou douces et des médicaments.

Personne ne peut prétendre pouvoir se libérer seul de ces emprises. Si l'aide des médecins est incontournable pour soigner les effets toxiques des addictions, l'aide sociale, humaine et amicale est également indispensable.

Avec ses membres actifs, principalement anciens buveurs aujourd'hui abstinents, l'association Vie Libre, comme d'autres associations, est un des partenaires essentiels dans le traitement de ces addictions.

Vie Libre accompagne les hommes et les femmes qui font appel à son expérience. Elle leur permet de prendre et de poursuivre le chemin de la reconstruction de leurs vies personnelle, familiale et professionnelle.

Chaque malade, parce qu'il possède toutes les richesses permettant de se libérer de ces dépendances, peut devenir l'artisan d'une « vie retrouvée ». Au sein de Vie Libre, l'écoute, le respect, l'absence de jugement, la patience, l'amitié joueront un rôle décisif dans son retour à la vie, libérée de ces emprises.

Les permanences de Vie Libre de Magny en Vexin
20h30 tous les 2ème et 4ème vendredis du mois.
Salle SOVAL
17 rue Octave Toussaint - Magny-en-Vexin
(à proximité de l'ancienne caserne des pompiers)
Contact : 06.08.99.25.96
vielibre-magnyenvexin@vielibre.org

Addictions alcool Vie libre

UN CADEAU DE NOËL PLUS ÉCORESPONSABLE EN 2021 POUR LES ENFANTS DE CHAUSSY

par *Michaël Rollois*

Chaque jour nous constatons un peu plus l'empreinte de l'homme sur la Terre : déclin de la biodiversité, changement climatique, recul du jour du dépassement (jour de l'année à partir duquel l'humanité a consommé l'ensemble des ressources que la Terre peut régénérer en un an)…

Nous, élus, sommes conscients de ces problématiques : limiter l'impact de nos actions sur la planète est fondamental. Mais comme chacun, nous nous retrouvons ensuite face aux questions suivantes : comment faire ? Par où commencer ? Que changer ?

Et bien sûr nous savons également que les changements nécessaires peuvent être difficiles à accepter, même si nous restons persuadés de leur bien-fondé.

Dans ce cadre, nous avons choisi cette année de modifier le Noël des enfants, pour en faire un Noël plus écoresponsable. En effet nous sommes plusieurs à nous être questionnés sur l'impact de tous ces jouets offerts par la commune, venant de l'autre bout de la Terre, souvent construits en plastique. Comment modifier cela tout en continuant de faire plaisir à nos enfants ?

CONTRIBUTIONS À UNE CONSOMMATION SOLIDAIRE ET ÉCO-RESPONSABLE

Nous avons choisi de nouer un partenariat avec l'association REJOUÉ, qui collecte, rénove, et revend des jouets, jeux et livres encore en bon état. Une équipe d'élus de la commune est allée visiter les locaux de l'association à Vitry sur Seine au printemps découvrir le concept de l'économie circulaire appliqué au monde du jouet.
Nous y avons tout d'abord découvert un atelier d'inclusion socioprofessionnelle qui accompagne vers l'emploi durable et l'inclusion sociale 60 personnes en moyenne par an : l'association forme (apprentissage de la langue française, du monde du travail, de la vie en société…) des personnes en grande difficulté (femmes seules avec enfants par exemple) et les aide à lever les freins sociaux de retour à l'emploi (logement, santé, accès aux droits fondamentaux).

Nous y avons ensuite découvert l'économie circulaire du jouet promue par l'association. Les jouets, jeux et livres en bon état sont collectés principalement auprès des citoyens ou au sein des entreprises. Ils sont ensuite triés selon les normes de sécurité, complétés et nettoyés écologiquement, puis revendus (aux particuliers dans deux des trois boutiques ouvertes en région parisienne, aux professionnels de l'enfance (crèche, écoles...), et aux entreprises finançant des cadeaux solidaires à destination d'enfants défavorisés.

reJoué

« 1 jouet donné = 4 heureux ! »

- Un enfant qui donne...
- Un salarié qui rénove...
- Un enfant qui reçoit...
- Une planète protégée !

Pour la commune de Chaussy, cette démarche n'a aucun but d'économie budgétaire puisque le montant engagé restera similaire. Il s'agit d'accompagner cette prise de conscience écologique des enfants et des Calcédoniens.

En pratique cette année, retour à la magie de Noël ! Les enfants ne pourront pas choisir leur cadeau comme les années précédentes et auront la surprise de découvrir un ou deux jouets lors de l'ouverture des paquets. Nous comptons sur votre soutien pour accompagner cette démarche solidaire et éco-responsable.

Plus tard dans l'année, nous organiserons une collecte solidaire au profit de l'association à laquelle les enfants seront associés par le biais de l'école. La boucle sera alors bouclée !

LE MARCHÉ DE CHAUSSY

par *Héloïse Boureau*

Depuis juin 2015, la mairie a le plaisir d'organiser un marché mensuel de producteurs locaux sur la place Charles de Gaulle. Chaque second dimanche du mois, plus de 10 producteurs se rassemblent pour échanger, et partager leurs produits. Nous avons choisi, à chaque bulletin, de vous décrire l'activité de deux producteurs présents au marché.

LA CUISINE ASIATIQUE MAISON AU CŒUR DU VEXIN

Née au Cambodge, Amuoï (prénom) Do (nom) est arrivée en France en 1980. Elle a vécu dans diverses régions de France et Saint-Martin dans les Caraïbes. La majeure partie de sa vie se déroule en région parisienne. Amuoï est d'abord modéliste à Paris, puis elle s'installe avec sa famille en 2002 à Ambleville et développe avec son mari une activité d'exportation d'objets d'art d'Europe vers l'Asie.
Suite à son divorce, Amuoï choisit de changer de vie professionnelle tout en restant à Ambleville. Aimant la cuisine, elle teste son projet de traiteur durant un an auprès de ses amis. Cela permet de peaufiner les recettes, organiser son travail, définir ses besoins de matériels, penser les prix de vente… Ainsi, en mars 2019, elle créée sa société CHEZ AMOI et en mai, elle ouvre sa boutique chez elle, au 2 rue de la Mairie à Ambleville.

Autodidacte en cuisine, 95 % de ses produits sont faits maison. Elle achète autant que possible ses légumes localement et propose des recettes de saison. Les ingrédients spécifiques sont achetés à Paris de façon hebdomadaire. En début de semaine, Amuoï prépare les différents ingrédients et en fin de semaine, elle cuit les différents produits (samoussa, nems, ravioli pékinois, plats composés…). La majorité de ses ventes se font via les marchés locaux.
Vous pouvez la retrouver aux marchés mensuels d'Omerville, de Chaussy, de Magny-en-Vexin et de Saint-Gervais. Il est également possible de commander des repas, par SMS (au 06 27 15 06 39), la veille du retrait, et les retirer dans sa boutique à Ambleville. Retrait possible du mercredi au samedi de 17h30 à 20h30.

A l'avenir, Amuoï souhaite proposer une activité de formation à la cuisine asiatique, de façon trimestrielle, sur inscription, par groupe de 6, dans sa cuisine à Ambleville.

Plus d'informations : facebook Chez Amoï

DES LÉGUMES AU MARCHÉ GRÂCE À CHRISTOPHE AUBEL

Christophe Aubel et son frère Vincent, ont grandi à Ménerville, commune des Yvelines à l'est de Mantes-La-Jolie, dans la ferme familiale, au milieu de 50ha cultures céréalières et de 3ha de maraîchage/vergers. A la retraite de leurs parents en 2015, ils ont choisi de reprendre l'exploitation familiale et d'arrêter leur activité professionnelle de l'époque, respectivement vendeur dans un magasin d'alimentation et chargé de mission dans un bureau d'études de génie civil.

Les deux associés, travaillant en agriculture conventionnelle, n'ont pas de serre. L'ensemble de leurs légumes sont cultivés en plein champs. Pourtant, ils cultivent une diversité d'espèces d'hiver (pommes de terre, poireaux, choux, carotte…) et d'été (tomates, aubergines, poivrons…). Afin d'irriguer leurs légumes, ils utilisent uniquement l'eau de pluie collectée par les toits des 450 m2 de bâtiments de la ferme. Les deux maraîchers font leurs propres plants pour certains légumes à partir de leurs semences fermières (poireaux, choux, épinard…), et ils complètent par l'achat de plants (salades, choux…) et de semences (carottes…). Les récoltes de légumes ont lieu chaque semaine afin de proposer des produits frais à leurs clients. Les légumes de garde sont stockés pour certains en chambre froide, pour d'autres dans un bâtiment dédié. L'ensemble des produits céréaliers sont vendus à une coopérative agricole, tandis que la production maraîchère (fruits et légumes) est exclusivement vendue sur différents marchés locaux. Christophe Aubel participe à trois marchés par semaine, à savoir le mercredi matin à Dennemont, samedi matin à Mantes-la-Jolie, et dimanche matin à un marché du Vexin (Omerville, Chaussy, Genainville). Tous les légumes vendus sont issus de la ferme.
Aujourd'hui satisfaits de la taille et du développement de leur activité, Christophe et Vincent Aubel n'ont pas de projet d'agrandissement ou de diversification de la ferme à court terme.

PORTRAITS D'ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

par *Olivier Caurette*

Cédric et Julia Cousin, tous deux natifs de Magny-en-Vexin, se sont installés avec leurs deux enfants à Chaussy en août 2010 et s'y sont mariés en juin 2016. En plus de 10 ans, leurs situations professionnelles respectives ont bien changé et l'esprit d'entreprendre a pris le dessus, chacun a créé sa propre entreprise. Cédric a créé « CSN Menuiseries » en 2019 et Julia « Jardin au Féminin » en avril 2021.

Cédric, en quoi consiste votre activité ?
«Je fournis et pose des menuiseries extérieures : portes, fenêtres, volets, portails, portes de garage, clôtures,… Dans tous types de matériaux usuels (bois, aluminium, PVC). Je travaille aussi bien sur plans qu'en rénovation. Certains de ces systèmes peuvent être automatisés (portails, volets,…).»

Pourquoi faire appel à CSN ?
«Je fais profiter mes clients de mon expérience dans le domaine ! En effet cela fait plus de 20 ans que je travaille dans le bâtiment et ces dernières années dans la pose de menuiseries. Les clients ont à faire à un intervenant unique dans la mesure où je maîtrise l'ensemble de la chaîne : conseils, devis (gratuit), pose et SAV. Par ailleurs je travaille avec mes fournisseurs reconnus pour la qualité de leurs produits (100% fabrication française).»

Faire appel à CSN risque t-il de me coûter plus cher qu'en faisant appel aux grandes entreprises ?
«Sachant que mon statut d'autoentrepreneur me permet d'être exonéré de TVA et que je travaille en circuit court, il n'y a pas de frais liés aux intermédiaires. Du coup, mes offres sont tout à fait raisonnables ; le tout avec des produits hauts ou moyens de gamme « Green Line », garantis 10 ans. J'invite toujours mes clients à faire établir plusieurs devis.»

Julia, pourquoi avoir créé « Jardin au Féminin » ?
«Je suis issue du domaine commercial qui au fil du temps ne me correspondait plus. Je souhaitais exercer un métier en relation avec la nature qui corresponde à mes valeurs humaines. Depuis plus de 20 ans, je suis une passionnée de plantes et de décoration, j'ai voulu faire de ma passion mon métier.»

Quels types de prestations proposez-vous ?
«Il y a le « garden staging » qui se base sur l'optimisation de l'espace afin de le rendre plus attrayant. En général, il s'agit de petites surfaces telles que terrasses, balcons ou jardins que je réaménage pour permettre aux clients de valoriser leur bien (particuliers ou agences immobilières). Si je devais résumer en quelques mots : dépoussiérer, nettoyer, planter, harmoniser, décorer et mettre LA touche féminine !
Il y a également le « relooking » dont l'objectif est de transformer et d'aménager un espace extérieur pour qu'il devienne source de bien-être et de contentement visuel. Un endroit qui doit inciter à la détente, à la douceur, à la contemplation,…»

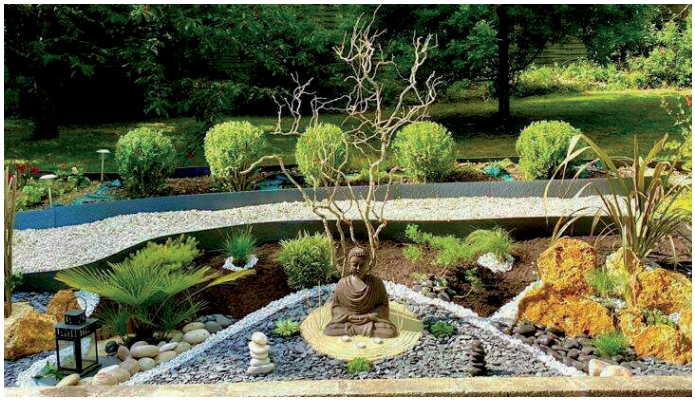

Comment se déroule l'aménagement de ces espaces ?
«Je prends des photos de l'existant sur lesquels je superpose des esquisses relatant mes propositions. Je prends en compte l'exposition, la qualité de la terre et bien sûr les envies des clients.
Au-delà de la végétation il y a la partie décoration. J'utilise des branches de bambou ou de noisetiers tortueux, différents minéraux (galets, sable, ardoise, pierres,…), des luminaires,… Je pratique également l'art topiaire avec des tailles en nuage, en spirale ou en boule.»

LE MOT DE LA FIN

Comment voyez-vous l'avenir de vos entreprises ?
«L'un comme l'autre, nous souhaitons rester à taille humaine afin de pouvoir conserver cette relation privilégiée que nous avons avec nos clients. Continuer à travailler en local et en circuit court est important pour nous. Pour le moment nos carnets de commandes sont bien remplis, que ça continue ainsi !»

Comment vous contacter ?
CSN : 06 83 13 39 29 - csnmenuiserie@gmail.com / Jardin au Féminin 07 66 60 30 53 - www.jardin-au-feminin.com Vous pouvez également nous retrouver sur Facebook

MOBILITÉ

par *Alexandre Keita*

Nos campagnes sont merveilleuses mais il est difficile de s'y déplacer. Les progrès sont sensibles néanmoins dans ce domaine. On dispose de tout un réseau de bus, opéré par Transdev désormais, et d'un nouveau service de transport très pratique, le Transport à la Demande (« **TAD** »). Le TAD c'est la possibilité de commander un bus personnel à l'heure que vous souhaitez, pour une liaison Chaussy /gare routière de Magny-en-Vexin, / gare de Mantes-la-Jolie ou Chaussy/hôpital d'Aincourt. L'appplication TAD est disponible sur les stores. Trajet TAD : 2€ (identique au bus).

Mais à l'heure de l'économie partagée, il existe également la possibilité de se déplacer grâce au **covoiturage**, que ce soit pour partager un véhicule pour une destination ponctuelle sur toute la France (tout le monde connait BlaBlacar) ou pour des déplacements plus réguliers comme ceux du domicile vers le lieu de travail.

En tant que passager, vous vous déplacez à moindre coût ; en tant que conducteur, vous recevez une contribution financière, qui allège le coût d'usage d'un véhicule personnel, le plus souvent vide hormis le conducteur pour aller chaque jour au boulot. C'est aussi l'occasion de partager ces trajets en différente compagnie.

Il existe plusieurs start-ups qui offrent ce service dans le Val d'Oise. Elles ont toutes un même mode de fonctionnement : on s'inscrit, on indique son point de départ, son lieu de destination, l'heure souhaitée de départ et, pour les trajets domicile travail, la fréquence de ses déplacements. Pour les déplacements domicile travail il est même possible de spécifier des horaires différents par jour.

LA SURPRISE C'EST QUE LES POSSIBILITÉS DE TRANSPORT PARTAGÉ À PARTIR DE CHAUSSY SONT NOMBREUSES, PLUS QUE L'ON CROIT. IL SUFFIT D'ESSAYER LES SERVICES DES NOUVELLES START-UPS.

Pour les déplacements ponctuels en Val d'Oise :

• il existe ce service proposé par le département : **Covoit'ici**, l'application propose des points de rendez-vous fixes. Pour Chaussy, la station de covoiturage Covoit'ici se trouve à Magny-en-Vexin, juste en face du magasin Leclerc, devant Point P.

• **LaRoueVerte** : cette application propose également des covoiturages sur le Val d'oise en grand nombre.

Pour les déplacements domicile travail, l'offre est encore plus vaste. Elles identifient des conducteurs pouvant vous emmener chaque jour sur votre lieu de travail, ou vers un point particulier, gare, station de métro, université, stade...

• **Karos** : c'est une application de transport domicile travail disposant de la plus vaste offre de destinations.

• **Klaxit** : elle offre le même service que Karos.

• **BlaBlaLines** : c'est la toute nouvelle application de BlaBlaCar. Il fallait bien que cette Licorne (start up ayant réussi) s'attaque aux trajets domicile travail.

covoit'ici

KAROS

BlaBlaLines

LA ROUE VERTE
Pour vos trajets en semaine et le week-end

klaxit

Essayez ! c'est bon pour la planète.

LE CONSERVATOIRE DE VEXIN

par *Olivier Caurette*

Le SIMVVO – Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise a été créé en 1982. En 2020, le SIMVVO devient le "Conservatoire du Vexin" avec ses trois villes antennes : Magny-en-Vexin, Vigny et Marines. Notre commune adhère au syndicat depuis de nombreuses années favorisant ainsi l'accès des calcédonien(ne)s, jeunes ou moins jeunes, à des tarifs préférentiels. La prise en compte du quotient familial depuis 2019 accroît l'accessibilité pour les familles les plus modestes.

Musique, Théâtre et Danse y sont enseignés autour de 3 piliers, 3 fondamentaux :
APPRENDRE, CREER ET PARTAGER.

Ses objectifs sont multiples :

- **L'enseignement artistique** : un grand nombre de disciplines sont enseignées dans les 3 antennes. Elles peuvent être dispensées en cours individuels et collectifs pour les pratiques instrumentales, la formation musicale, les ensembles, les orchestres, le théâtre ou la danse. **Le classement par le ministère de la culture contribue à garantir un enseignement de qualité,** une grande diversité dans les pratiques artistiques, mais aussi une place prépondérante dans le paysage culturel local.
- **La diffusion** : la finalité de tout enseignement artistique devant être la réalisation artistique, il est essentiel que les élèves puissent se produire lors de manifestations. Ainsi, chaque participant (élèves, enseignants etc.) du Conservatoire devient acteur de la vie culturelle locale. Grâce à l'intégration du Conservatoire dans la programmation de nombreuses collectivités du Val d'Oise, un grand nombre de représentations (concerts, auditions, etc…) ont lieu tout au long de l'année.
- **Le milieu scolaire** : instaurer des partenariats avec l'Éducation Nationale est l'une des missions prioritaires du Conservatoire. De nombreux intervenants travaillent en collaboration avec les professeurs des écoles pour élaborer des projets pédagogiques. Ce fut le cas à Chaussy avec le projet « Ecole en Chansons » qui a ravi les enfants, les parents et l'équipe enseignante !

Le conservatoire a évolué et propose **nombre de formules innovantes** : packs de remise à niveau, coaching de groupe ou individuel, atelier de création numérique, Ear training, danses urbaines, et bien plus encore.
La nouveauté en cette rentrée, c'est la création d'une activité **fanfare/harmonie.** Les cours et répétitions se tiennent tous les vendredis de 19h30 à 20h30 dans les locaux de l'antenne du Conservatoire à Magny-en-Vexin (espace Nelson Mandela – rue Octave Toussaint). Une fanfare est un orchestre composé d'instruments à vent de la famille des cuivres (trompettes, cornets, cors, tubas, trombones etc.) et de percussions. Une harmonie y ajoute des bois, à savoir : clarinettes, saxophones, flûtes, hautbois et instruments apparentés. De tels ensembles instrumentaux sont en mesure d'exécuter un très riche répertoire d'œuvres musicales. Leur intérêt particulier est d'être accessibles à tous les musiciens amateurs, quel que soit leur niveau de compétence, aussi bien experts confirmés que grands débutants. Le directeur du Conservatoire, Pascal Valony, insiste sur le fait que dans une fanfare ou une harmonie, chacun peut trouver sa place et prendre part au bonheur de jouer ensemble !

SE RENDRE AU CONSERVATOIRE

Un des freins potentiel est la mobilité pour se rendre sur l'une des antennes. Aussi, afin de faciliter l'organisation des trajets vers le Conservatoire et de gagner du temps, nous vous proposons d'utiliser Cmabulle, le service de mise en relation sécurisée des parents inscrits au Conservatoire. Cette application a été choisie par le conseil départemental du Val d'Oise à l'issue de ses travaux concernant la mobilité. Téléchargez gratuitement l'application mobile Cmabulle sur Google Play ou App Store, puis laissez-vous guider… (Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.cmabulle.fr)
Une autre alternative possible est l'utilisation du TAD (Transport A la Demande) proposé par Ile-de-France **Mobilités** (https://tad.idfmobilites.fr/)

URBANISME

LES PROCÉDURES D'URBANISME DANS QUEL CAS ET POURQUOI?

par la commission urbanisme de la commune

VOTRE PROJET

Selon l'ampleur des travaux, un diagnostic, un relevé et une expertise technique du bâtiment pourra s'avérer nécessaire. La base de ce travail pourra être de concevoir des esquisses du projet selon vos besoins (surfaces, volumes, lumière) et vos moyens financiers. La mission peut être complétée par la constitution de la demande d'urbanisme, la demande de devis aux entreprises et le suivi du chantier…

LE VEXIN FRANÇAIS

Le Vexin français est un territoire reconnu pour ses qualités architecturales, patrimoniales et paysagères. À ce titre, plusieurs niveaux de réglementation se superposent pour le préserver. Nous sommes également dans le territoire du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français qui s'étend sur 98 communes du Val d'Oise et des Yvelines sur 71 000 hectares. Le classement du Parc repose autant sur la qualité des paysages et des milieux naturels que sur la grande cohérence et la qualité architecturale des villages.
Aujourd'hui, la quasi-totalité des villages possède un ou plusieurs monuments protégés au titre des Monuments Historiques.
Le Parc Naturel Régional du Vexin français s'attache à sauvegarder et à valoriser ce patrimoine, ainsi que les savoir-faire qui l'ont façonné. En 2014, le Vexin français est le premier Parc naturel régional à être labellisé «Pays d'art et d'histoire» par le Ministère de la Culture et de la Communication.

LES RÉGLEMENTATIONS ET AUTORISATIONS

À ce titre, plusieurs niveaux de réglementation se superposent pour préserver ces qualités :
- **le code de l'urbanisme** s'applique sur tout le territoire français.
- **le code du patrimoine** : il est rare de ne pas trouver dans un village une église ou un édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ou classé tout simplement monument historique.
- **le code de l'environnement** : la presque totalité du Vexin français est au moins inscrite à l'inventaire des sites et paysages remarquables. Nous sommes aussi en site classé de la vallée de l'Epte et en zone Natura 2000 sur certains secteurs.
- **le règlement d'urbanisme** (plan local d'urbanisme – PLU) propre à chaque commune consultable en mairie et sur : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Suivant la taille et le sujet de votre projet, il existe plusieurs types de demande avant travaux
Une déclaration préalable à travaux est à déposer pour les cas suivants :
- Extension limitée en taille, surélévation, pièce supplémentaire, véranda
- Créer ou modifier une porte, une fenêtre, la toiture
- Transformer un garage ou grange en pièce d'habitation
- Ravalement ou peinture de façade et volet
- Construction d'un abri de jardin ou d'un garage
- Construction d'une piscine
- Installation d'une caravane ou mobil-home
- Clôture, mur, portail
- Changement d'utilisation d'une construction
- Coupe ou abattage d'arbre

Votre demande doit être complétée sur le formulaire Cerfa 13404*07 en vigueur et disponible sur https://www.service-public.fr/ joignant toutes les pièces et photos demandées.

Un permis de construire est à déposer nécessairement si :
- Vous allez créer plus de 20 m² de surface hors œuvre brut (SHOB).
- Vous changez l'affectation d'une construction (Grange en habitation par exemple).
- Vous modifiez la structure porteuse.

Votre demande devra être faite avec le formulaire cerfa n°13406*07 elle devra être accompagné des plans, photos, et notice d'insertion demandé
https://www.service-public.fr/
Par exemple, il peut s'agir d'un ravalement de façade, de changement de fenêtres, de réfection d'un toit, de la construction d'un abri de jardin ou encore du remplacement ou création de clôture.

Il est aussi à noter que tout travail de démolition de bâti ou d'abattage d'arbre est soumis à autorisation.

NOS CONSEILS

Faites-vous assister pour l'élaboration de votre projet, tant au niveau architectural que dans le choix des matériaux, et pour connaître les aides financières, s'il en existe. (En mairie ; pôle instructeur d'urbanisme ; avis architecte des bâtiments de France ; PNR ; ...)
Vous avez la possibilité de réaliser certains travaux vous-même après avoir reçu l'arrêté d'autorisation et en respectant les règles de construction.

Vos dossiers sont à déposer à la maire de votre commune :
Mairie de Chaussy, Place Charles-de-Gaulle 95710 Chaussy
La mairie de Chaussy est ouverte :
Le mardi : de 13h30 à 16h00
Le jeudi : de 09h00 à 11h00
Le samedi : de 09h00 à 11h00
A partir de janvier 2022 il sera également possible de déposer votre dossier dématérialisé.

CHAUSSY FOOTBALL CLUB

par *Franck Besnard*

Effectifs vétérans pour la saison 2021/2022: 23 joueurs.
Suivre les vétérans : Championnat
https://eure.fff.fr/
(Phase : unique / Groupe : E)
Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne. La mairie fournit des sacs spécialement conçus pour les déjections canines.

Renseignements : Franck 06 22 92 61 16 / François 06 07 12 73 64

Photo d'une partie de l'équipe vétéran, avec notre nouveau jeu de maillots sponsorisé par SARL Pascal Vergne et fils située 7 route des près 95710 Bray-et-Lu créée depuis 01/07/98.
Un grand Merci de la part du Chaussy Football Club !

UN PETIT MOT DE L'AMICALE DES CHASSEURS DE CHAUSSY

par *Bernard Landemard*

Notre association compte aujourd'hui 33 membres. Le bureau reste pour l'instant inchangé et est le suivant : Président, M. Bernard Landemard. Vice-président, M. Cyril Hibert. Trésorier, M. Christophe Ecoutin. Secrétaire, M. Julien Sarazin. Secrétaire adjoint, M. Richard Vaissière. Membres du bureau, M. Loïc Vaudin et M. Florent Calais.
Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux et tout jeunes permis ! Ils arpentaient déjà la plaine l'année précédente en tant que chasseurs accompagnés à côté de leur « parrain ». Aujourd'hui ils peuvent chasser seuls si ils le souhaitent. Bonne chance à eux !
Nous avons effectué notre ball-trap comme chaque année. Il s'est déroulé le 12 septembre à la sortie du village sur la route de Chérence. Tout s'est bien passé et les tireurs étaient là malgré un contexte sanitaire plutôt défavorable. (Nous remercions Olivier Caurette pour sa superbe affiche sur le site de la commune!).
La semaine d'après c'est l'ouverture qui a suivi. Nous avons pu tirer quelques perdrix, faisans et autres lièvres. Nous nous limiterons cette année sur le tir de la perdrix grise (4 jours de chasse sur 11 possibles.). Pour le faisan, nous ne tirons toujours que les coqs, quant au lièvre, nous avons décidé de ne le tirer qu'un seul jour : 11 ont été tués sur une attribution de 31.
Comme les années précédentes, nous ferons quelques battues au gros gibiers. Dès que nous aurons établi notre calendrier nous le ferons parvenir à la mairie qui le mettra sur son site. Dans tous les cas, des panneaux placés dans les chemins préviennent les autres usagers de la nature. Merci de les respecter ! Sécurité avant tout !!!

Pour toute information, veuillez contacter la mairie qui fera suivre.

LE CLUB DE L'AMITIÉ DE CHAUSSY

par *Elisabeth Amisse*

L'association est ouverte à tous sans limite d'âge. Elle a pour objectif d'animer des rencontres et créer des liens entre ses membres, de les aider à résoudre certaines difficultés en les informant, d'organiser des animations ayant pour but de rompre l'isolement.

A cet effet, nous vous proposons toute l'année. (Selon les recommandations sanitaires)

- Les lundis à la salle des fêtes de Chaussy de 17h30 à 18h30 : gymnastique douce.
- Un mardi sur deux : jeux divers à partir de 14h30 dans la salle des associations.

LES ACTIVITÉS REDÉMARRENT DOUCEMENT

Nous avons repris les jeux le mardi. Pendant l'été nous avions à notre disposition la salle des associations. Le club d'Omerville n'ayant pas remis en place les jeux, nous avons pu proposer des rencontres toutes les semaines. A compter 14 septembre reprise des horaires habituels tous les quinze jours.

NOS ACTIVITÉS DE 2021

Le 24 aout 2021, c'est pour Dieppe que tôt le matin 30 personnes ont quitté Chaussy et Magny.
Après un petit déjeuner et une vente promotionnelle de RS distribution, la journée s'est poursuivie par un repas puis un après-midi libre dans Dieppe.
C'était agréable de se retrouver.

EN PRÉVISION

- Notre assemblée générale, qui avait reportée, est fixée au 16 octobre 2021. Elle sera suivie d'un repas avec l'animation « L'animation du bal perdu ».
- Le 17 novembre 2021 un car partira de Chaussy pour un spectacle musical au Cadran d'Evreux. Nostalgie quand tu nous tiens...
- Du 8 au 11 décembre 2021 départ pour l'Alsace : un petit tour sur les marchés de Noël et déjeuner spectacle au Royal Palace.
- Mi-décembre goûter exceptionnel au club du mardi (gâteau de fin d'année)

NOS PROJETS POUR 2022

- Début janvier nous tirerons les rois au club du mardi
- Le 26 février 2022, assemblée générale, présentation activité et comptes de 2021
- Le 3 avril 2022 repas ouvert à tous avec animation
- Loto sous réserve de disponibilité d'animateur.
- Voyage en corse du 11 au 18 mai 2021 :

Départ de Chaussy pour l'aéroport destination Bastia, Saint Florent, Le Cap Corse, Calvi, Bonifacio, Calnaques de Piana, Porto, Corte.

Départ vers l'aéroport d'Ajaccio pour un retour vers Paris puis Chaussy

- Début juillet 2022 brocante de Chaussy
- En septembre voyage Bretagne du nord (Brest, Presqu'île de Crozon)
- Novembre repas annuel dans un restaurant

En espérant vous revoir très bientôt, le club de l'amitié vous souhaite une bonne fin d'année.

FOYER RURAL: UN ATOUT CULTUREL ET SPORTIF POUR LA COMMUNE DE CHAUSSY

par *Alexandre Keita*

L'Equipe du Foyer Rural de Chaussy est toujours présente aux côtés des petit(e)s et des plus grand(e)s en vous proposant diverses activités sportives et culturelles.
L'objectif est de vous compter de plus en plus nombreux. N'hésitez pas à nous rejoindre. Venez essayer toutes nos activités quelques séances, vous déciderez ensuite !

La saison 2020/2021 a été de nouveau particulière.
Malgré le contexte sanitaire, les cours ont été quasiment maintenus par internet, par exemple danse, gymnastique ou même piano, ou parce qu'ils étaient autorisés (trail, VTT…).
Pour nos adhérents participant aux activités impactées par la crise sanitaire, nous avons remboursé les cours qui n'ont pu être effectués ou rattrapés -nous y tenions car le coût de nos activités pèse sur le budget des familles.

Une subvention exceptionnelle de la Commune de Chaussy nous a heureusement permis de limiter la charge de cette saison très compliquée.
A présent, le Foyer Rural est prêt à repartir pour une nouvelle année, avec toutes ses activités, ses évènements et même des nouveautés ! Au fait, c'est quoi l'ADN du Foyer Rural ?

Notre philosophie : l'éducation populaire en milieu rural.

Parce qu'un Foyer Rural, ce sont des femmes et des hommes qui se mobilisent pour permettre à tous d'accéder, dans une démarche d'éducation populaire, à une offre culturelle et sportive en milieu rural. Un Foyer Rural est un lieu qui s'attaque en particulier à la fracture sociale et à l'isolement des individus.
Nous créons chaque année de nouvelles activités pour coller à l'air du temps (en contrepartie, nous interrompons celles qui ne trouvent pas leur public. Pardon aux adhérents parfois frustrés de ces interruptions). Nous avons créé Futsal ou VTT, mais avons dû interrompre Chorale par exemple récemment.

Notre rôle dans la Commune : le mieux vive ensemble

Le Foyer Rural de Chaussy c'est l'assurance de trouver, à 2 pas de chez soi, donc sans avoir à se déplacer, des animations et des loisirs variés adaptés à tous les âges. Cette offre est un levier pour créer du lien social et une dynamique positive dans la commune. Il offre notamment aux plus jeunes un ensemble d'activités extra-scolaires de qualité (danser, jouer, s'extérioriser plutôt que passer sa vie devant un ordinateur !).
Il dispose, au même titre qu'un conservatoire ou qu'une école, de professeurs diplômés et salariés.
Pour offrir ses services à un coût raisonnable, le Foyer Rural organise des évènements qui génèrent des recettes, mais ce n'est pas suffisant.
Nous sollicitons donc une subvention de la Commune, comme le font toutes les écoles ou les conservatoires. Sans cette subvention, nous ne pourrions tout simplement pas maintenir des activités avec professeur.

Chouette, reprise de toutes nos activités et de tous nos évènements :
Nouveauté 2021 : FUTSAL pour jeunes, en association avec le Football Club de Magny-en-Vexin. Cours le mercredi et vendredi (17h30), au gymnase de Bray-et-Lû.
Mais toujours : **VTT, DANSE, GYMNASTIQUE, MARCHE, TENNIS, TRAIL, PIANO**.

TOUTES NOS MANIFESTATIONS 2021-2022

- **Marché de Noël** dans la salle des fêtes de Chaussy, le **samedi 27 novembre 2021**,
- Avec **le TELETHON**, le **samedi 4 décembre 2021**,
- **Soirée du Foyer Rural** : diner, animation et soirée dansante, elle est attendue chaque année. **samedi 12 mars 2022**,
- **Tournoi de pétanque** : nous organisons cette année un tournoi de pétanque ouvert à tous, **dimanche 5 juin 2022,**
- **Spectacle de danse** : cette manifestation de très bon niveau aura lieu le **samedi 18 juin 2022**.

Une excellente année en perspective (dans le strict respect des règles sanitaires du moment).
L'équipe du FOYER RURAL reste à votre disposition pour recueillir vos suggestions, vos souhaits pour de nouvelles activités.
Pour nous retrouver : notre site (www.chaussy95.com/associations/), courriel foyerruralchaussy@gmail.com ou Facebook (Foyer Rural Chaussy)

Nathalie Rollois, secrétaire, Françoise Millot, Alexandre Keita, président, Carine Lepolard, Maris-Luce Cuinas, vice présidente, Michèle Joveniaux-Nivard, trésorière.

BERGERIE

LA BERGERIE DE VILLARCEAUX EN ROUTE POUR UN AVENIR COMMUN

par Héloïse Boureau

Les six acteurs de la Bergerie de la Villarceaux travaillent ensemble depuis plusieurs années. Leurs activités sont complémentaires (production grandes cultures, pain et viande, production de légumes, gestion forestière, coopérative de consommateurs, hébergements, animation)

Le projet collectif de la Bergerie, regroupant les six acteurs présents sur le site, nécessite d'avoir des actions communes à l'aide d'outils partagés. La Bergerie propose deux exemples d'actions: un court et l'autre long terme.

À COURT TERME : le rapport RSE, un rapport de développement durable

Le rapport de développement durable (RSE ou Responsabilité Sociale de l'Entreprise) est un outil obligatoire pour certaines entreprises et collectivités qui consiste à valoriser les actions en faveur de l'environnement et du développement durable. La Bergerie s'interrogeant sur sa propre durabilité, quoique non tenue de réaliser ce rapport RSE, se saisit pourtant de l'outil pour l'appliquer à ses propres enjeux.

Deux objectifs principaux :

- **Piloter** le projet de la Bergerie au regard des enjeux du développement durable en identifiant les points d'amélioration et en mesurant les impacts de nos activités. Les priorités apparaîtront alors comme des conclusions logiques du rapport RSE.

- **Rendre compte** des activités de la Bergerie en analysant des données chiffrées, comme base de travail. L'objectif est que chacun prenne conscience des impacts réels des activités actuelles de la Bergerie.

Pour atteindre ces objectifs, la rédaction d'un rapport reflétant les activités de la Bergerie selon des thématiques définies (système alimentaire et énergétique, expérimentation socio-économique) paraît pertinente. Cette approche globale à l'échelle de la Bergerie (et non par structure comme habituellement réalisée) est expérimentale. Ce rapport RSE nécessitera le développement d'une méthodologie propre à la Bergerie et la création d'une base de données. Il aboutira à un premier document de synthèse qui sera disponible pour le grand public au printemps 2022.

A LONG TERME : une prospective

Dans le contexte actuel d'incertitudes environnementales, sociales et économiques, nos sociétés doivent s'adapter face aux enjeux actuels et futurs. C'est grâce à notre capacité à évoluer collectivement que nous pourrons relever ces défis.

Nos sociétés ne pourront relever ces défis que par leur capacité à évoluer collectivement. Nous avons besoin de partager un horizon commun, un avenir désirable grâce à un projet politique à long terme. Il en va de même pour la Bergerie de Villarceaux.

A quels enjeux sociaux, économiques et environnementaux la Bergerie souhaite-t-elle répondre en 2050 ? Quels chemins emprunter aujourd'hui pour préparer au mieux demain ?

Afin de répondre à ces questionnements, la Bergerie a initié un travail de prospective incluant les acteurs volontaires (associations, mairies, théâtre etc.).

Une méthode participative, favorisant l'intelligence collective, est mise en œuvre afin que le projet soit porté par tous (acteurs de la bergerie, communes, associations locales...). Cette étude initiée en juin dernier se finalisera en décembre 2023.

> ***"Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible."***
>
> Antoine de Saint Exupery

LE DOMAINE DE VILLARCEAUX, CRÉATEUR DE BIODIVERSITÉ

par *Thierry Labussiere - Conservateur du domaine de Villarceaux.*

Savez-vous qu'en 13 ans, 187 espèces sauvages, en France, ont disparu de notre paysage !
On peut estimer à 20 %, les espèces sauvages menacées d'extinction, à court ou moyen terme, dans notre pays* ! (*source Muséum d'histoire Naturelle).

Villarceaux se doit de participer, à sa manière et au cœur du PNR du Vexin français et de la Région Ile-de-France, à la lutte engagée, sous des formes différentes, pour la protection de l'environnement et du vivant !

C'est ainsi que, pour la 9e année consécutive, le domaine de Villarceaux a été reconduit dans la certification « Espace Végétal Ecologique », délivrée par Ecocert, un organisme certificateur indépendant…

Cela signifie que le domaine n'emploie aucun engrais ou désherbant chimique, aucun produit ménager qui ne soit compatible avec la gestion « bio », aucun végétal génétiquement modifié et reste attentif à s'usage de l'eau et à la réduction des déchets.
Cela complique, bien sûr, la vie des 2 jardiniers qui s'activent, toute l'année, pour vous présenter des jardins exceptionnels et des paysages protégés… Les herbes sauvages (qualifiées souvent de « mauvaises herbes ») poussent très vite, sous l'action conjuguée du soleil et de la pluie. Elles sont bien présentes à Villarceaux, mais elles sont aussi le signe d'une diversité végétale, précieuse pour l'environnement.

Les tontes sont moins fréquentes : laisser l'herbe pousser favorise la présence des petits reptiles qui y trouvent refuge, des amphibiens comme la rare salamandre, de multiples insectes, d'une flore spécifique… Grâce à nos voisins de l'Eco-centre de la Bergerie de Villarceaux, de jeunes brebis viennent aider, durant toute la saison d'ouverture, à l'entretien du site en assurant de l'éco pâturage…
Cette gestion plus attentive de l'espace des jardins nous a permis, par exemple, de découvrir la présence de multiples espèces d'orchidées, dont certaines rares, dans le parc… Elles n'avaient pas le temps d'apparaître, auparavant, entre deux tontes…

Certains secteurs du Parc sont laissés « en jachères », n'étant fauchés que deux fois par an, afin de favoriser cette bio-diversité, si importante dans notre région urbanisée, et qui contribue à l'équilibre de la planète et à la survie des espèces.
Le respect de l'environnement passe aussi par une meilleure connaissance du terrain : ainsi, un inventaire des insectes présents à Villarceaux a été réalisé, il y a quelques années. Il démontre la richesse du milieu. Les arbres remarquables, la flore spécifique du domaine, sont observés régulièrement, comme la faune sauvage, nombreuse et riche mais souvent invisible aux yeux des visiteurs : chevreuils, écureuils roux, renards, faisans, poules d'eau, oies bernaches, hérons cendrés, cygnes sauvages, blaireaux, rapaces, grenouilles,

oiseaux nicheurs, chauves-souris, papillons, libellules et demoiselles, abeilles…

Une partie du Parc a également été intégrée au programme européen « Natura 2000 », constitué d'un ensemble d'espaces terrestres et marins, qui vise à assurer la survie des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation…

Ainsi, nous abritons, dans le rû de Chaussy qui traverse le domaine et les bassins, des populations d'écrevisses à pattes blanches (ou à pieds blancs), espèce protégée, en danger de disparition, victimes des écrevisses américaines, voraces, et de la pollution des cours d'eau. Ces populations, très fragiles, sont suivies chaque année par les pouvoirs publics qui viennent, de nuit, en faire un recensement méticuleux…
Mais Villarceaux, c'est aussi la grande Ancolie bleue, les pelouses sèches, les zones humides, les secteurs boisés, les prairies : un ensemble de milieux naturels différents, qui abritent une faune et une flore variées, qui contribuent à l'équilibre de la nature en Ile-de-France.

En 2022, nous souhaitons inscrire le domaine de Villarceaux sur la liste des « Espaces refuges pour les oiseaux », programme mis en place, en Europe, par la Ligue de protection des Oiseaux (LPO).
Ce sera un atout de plus pour que nous puissions, tous, et particulièrement les plus jeunes, garder le contact avec la nature, le monde sauvage et notre émerveillement devant la beauté du monde.

Villarceaux est ainsi, au-delà de sa mission de conservation du Patrimoine historique, un créateur actif de bio-diversité.

EXPOSITION FACE À FACE - ATELIER XIX - LA SOURCE - VILLARCEAUX

par *Agnès Jung*

Samedi 9 octobre 2021 La Source-Villarceaux organise sa journée portes ouvertes annuelle de 14h à 18h Cette journée est l'occasion du vernissage de l'exposition sur le thème artistique : « Il était une fois mon jardin secret ».

Exposition ouverte du 9 octobre au 30 novembre 2021
Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et 14h à 17h00
Accueil des groupes sur rendez-vous
Entrée libre et gratuite

DÈS LE 22 SEPTEMBRE 2021, VENEZ DÉCOUVRIR LA GRANDE EXPOSITION DE LA SOURCE, ORGANISÉE À L'OCCASION DE SES 30 ANS, SUR L'ESPLANADE DU TROCADÉRO !

À l'invitation de la **Cité de l'architecture et du patrimoine**, La Source organise une exposition rétrospective sur les palissades installées sur l'esplanade du Trocadéro, face à la Tour Eiffel, **du 23 septembre au 30 décembre 2021.**
Cette exposition présentera, sur plus de 130 mètres linéaires, de nombreuses œuvres réalisées par les enfants dans les 10 sites de La Source, ainsi que de grands panneaux sur les actions et l'organisation de La Source, abondamment illustrés de photos d'enfants en atelier et de leurs créations. Une grande fresque créée par les enfants sur l'un des pans de la palissade, viendra compléter cette exposition.

Nous informons notre public que le Pass-sanitaire sera obligatoire pour l'ensemble des activités organisées au sein du Domaine de Villarceaux.

LA SOURCE A 30 ANS

La Source a 30 ans !

Exposition rétrospective
sur les palissades de l'Esplanade
du Trocadéro - Paris 16e

Vernissage
mercredi 22 septembre 2021
de 15h à 18h

LA SOURCE - VILLARCEAUX

L'art au service du social

PROGRAMME DES INSCRIPTIONS : SEPTEMBRE à DECEMBRE 2021

Sur le thème artistique : *« Le Théâtre des peurs et des plaisirs »*

Dates	Artiste	Projet	Public
ATELIERS VACANCES D'AUTOMNE 2021			
DU 25 AU 29 OCTOBRE	Nathalie Benoist d'Etiveaud Artiste Mosaïste	Chemin des Porcherons Chaussy	8/14 ans
	Héloïse Guyard Artiste plasticienne	Atelier de la Résidence LSV Techniques mixtes	6/12 ans
DU 2 AU 5 NOVEMBRE	Fanny Muller Artiste peintre/plasticienne	Techniques mixtes	6/12 ans
	Mathilde Salve Artiste photographe/plasticienne	Techniques mixtes	6/12 ans
ATELIERS DU MERCREDI OCT-DEC 2021			
OCTOBRE - DECEMBRE	Héloïse Guyard Artiste plasticienne	Atelier de la Résidence LSV Techniques mixtes	6/12 ans
	Clément Révérend Vidéaste / Metteur en scène	Théâtre, vidéo, décor	6/12 ans
ATELIERS PARENTS – ENFANTS SEPT-DEC 2021			
11 SEPTEMBRE	Raphaël Grillo Artiste metteur en scène	Alice à la Source	Famille
2 OCTOBRE	Raphaël Grillo Artiste metteur en scène	Alice à la Source	Famille
27 NOVEMBRE	Héloïse Guyard Artiste plasticienne	Atelier de la Résidence LSV Techniques mixtes	Famille
SORTIES FAMILLE			
Dimanche 5 décembre	Sortie opéra Opéra Bastille à Paris		Famille
Vendredi 10 décembre	Soirée de Noël – Salle des fêtes de Chaussy « Tout ce qui brille »		Famille

Inscriptions ouvertes à partir du Samedi 4 septembre 2021

www.facebook.com/groups/lasourcevillarceaux/

LA SOURCE-VILLARCEAUX
Domaine de Villarceaux - 95710 Chaussy
Tel. 01 34 67 78 83 - Fax. 01 34 67 73 29
E-mail : lasourcevillarceaux@wanadoo.fr
Site : www.associationlasource.fr
N°Siret 484 236 195 00018 - Code APE 9499Z

VIGILANCE AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES URTICANTES

par *Michaël Rollois*

Nos campagnes doivent affronter de nouveaux dangers du quotidien rural. Nous avons attiré l'attention des calcédoniens sur les dangers que représentent le frelon asiatique et le moustique tigre.
Mais il existe un troisième insecte envahissant progressivement notre territoire et générant beaucoup de désagréments : il s'agit de la **chenille processionnaire**.
Elle est d'autant plus inquiétante qu'elle se présente sous un jour agréable, celle de la chenille synonyme de papillon.
Et pourtant cette chenille est dangereuse, elle est urticante, provoque d'importantes démangeaisons, voire des difficultés respiratoires pour les personnes allergiques.

Cette chenille, qui est-elle ?
Il existe deux espèces que l'on retrouve sur 2 types d'arbres, le pin et le chêne, en Ile-de-France désormais:
- la chenille processionnaire du pin, urticante de novembre à mars, est présente sur les ¾ sud du territoire français et remonte vers le nord,
- la chenille processionnaire du chêne, urticante de mai à juillet, progresse également sur le quart nord-est de la France.

Ces chenilles vivent en groupe (on parle de chenilles grégaires) dans des nids accrochés aux arbres (les pins et les chênes, d'où leurs noms respectifs). Toutefois, on peut parfois en voir sur d'autres essences d'arbres de façon exceptionnelle, à coté d'un arbre cible (chêne ou pin) dévoré. Elles forment des processions, parfois longues de plusieurs mètres, lorsqu'elles se déplacent après leur éclosion. C'est la façon de les reconnaître et de les distinguer de la masse des chenilles inoffensives. Les images permettent de bien les reconnaître.

Toute chenille à poils longs n'est pas dangereuse. Les chenilles processionnaires urticantes sont en groupe.

Quels risques pour la santé ?
Les effets sur la santé humaine sont liés à une exposition aux poils urticants et allergisants. Ces poils urticants peuvent être transportés sur de longues distances par le vent (un contact direct avec les chenilles n'est pas nécessaire). Ils provoquent de fortes réactions allergiques au niveau des yeux, des rougeurs et des démangeaisons sur la peau, des difficultés respiratoires.
L'ingurgitation de ces chenilles par les animaux peut provoquer des nécroses (destruction des tissus) des muqueuses, sur langue en particulier et des lésions oculaires. Certains animaux en meurent !

Comment se protéger ?
S'ils sont exposés à une forte concentration de chenilles, cas encore très rares à Chaussy heureusement, il importe que chacun prenne les mesures de précautions et de prévention pour limiter son exposition aux poils urticants, en cas d'infestation notoire localement :
- ne pas manipuler ni toucher les chenilles ou leurs nids, porter des vêtements couvrants, éviter de se frotter les yeux
- ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint. Les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes.

Source et illustrations : ARS Ile de France

Il est recommandé de consulter un médecin car certaines réactions allergiques peuvent être violentes.

Comment lutter ?

«Nous vous demandons de signaler en mairie toute suspicion de présence de chenilles processionnaires.»

Il y a plusieurs techniques d'extermination de ces chenilles : le piégeage des papillons (par des phéromones), le piégeage des chenilles par «Eco piège», la lutte chimique et la lutte mécanique : l'échenillage, le brûlage des nids.

En cas d'infestation, faire appel à un professionnel est indispensable pour éviter tout risque pour la santé. La destruction des seules chenilles visibles ne suffit pas, il faut trouver les nids et traiter l'environnement.

SANTÉ

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Cabinet Médical de Bray-et-Lû
Dr ODOBASA
Tel. 01 34 67 72 55

Cabinets Médicaux de Magny-en-Vexin
Cabinet Médical du Vexin
Dr DECRUYENAERE
Tel. 01 34 67 04 41
Dr PERBOST
Tel. 01 34 67 04 40

Cabinet Médical des Cordeliers
Dr BOISNAULT
Dr CABRE
Dr COLLIGNON-PORTES
Tel. 01 34 67 33 33

Dr LAURENT
Tel. 01 34 67 24 83

Cabinets Médical de Follainville-Dennemont
01 34 78 14 63
Dr BAUTIER
01 34 78 13 35

PSYCHOLOGUE-VÉTHEUIL

Madame Carole VADILLO
Tel. 06 95 76 88 42

INFIRMIÈRES

A Bray-et-Lû
Mme DENIS,
Mme QUILLET
01 34 67 27 51

A Vétheuil
Mme AUGUSTIN
07 82 07 02 01,
Mme COLIN
06 08 64 63 21,
Mme PETITCOLIN
01 34 78 13 13

A Magny-en-Vexin
Mmes CAVAN, et CHENEAUX
01 34 67 28 31
Mme CLERGET,
Mme MANGANE
01 34 67 30 30
Mme KALAMBAYI-BALENDE,
Mme DROESSAERT,
Mme BLANCHEMAIN
01 34 67 36 14
Mme GRAND,
Mme SAVREUX,
Mme POUJOL
01 34 67 33 33

CENTRE HOSPITALIER DU VEXIN

01 34 79 44 44

PHARMACIES

Après 21h30
se déplacer avec une pièce d'identité au Commissariat de Police de Cergy,
4 rue Croix des Maheux, Cergy
(à côté du Tribunal Administratif, du Centre Commercial des 3 Fontaines et de la Station Service)

Pharmacie de l'Epte (Bray-et-Lû)
01 34 67 72 28

Pharmacie Bessala (Magny-en-Vexin)
01 34 67 00 38

Pharmacie Rigal (Magny-en-Vexin)
01 34 67 00 32

Pharmacie Chambrion (Vétheuil)
01 34 78 13 06

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES LE BOETE

(Magny-en-Vexin)

01 34 67 11 11

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et meilleurs vœux pour les enfants

Jérémie, né le 1er mai 2021, **chez Monsieur et Madame BOURLET**
Jehna, née le 11 juin 2021, **chez Monsieur et Madame BADROUCH**
Alice, née le 6 juillet 2021, **chez Monsieur et Madame GAUDFROY**
Quentin, né le 16 juillet 2021, **chez Monsieur et Madame RIFFIER**

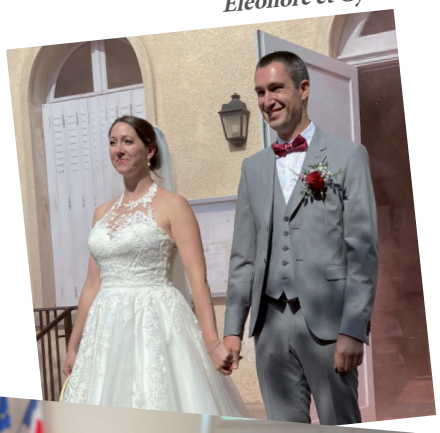
Éléonore et Cyril

Jérémie

Fabien et Anne

Alice

Quentin

MARIAGES

Nos meilleurs vœux de bonheur

Anne SIMON et Fabien RICHER, le 2 juillet 2021
Laetitia DEGLISE et Clément RABAUD, le 21 août 2021
Eléonore ROUYER et Cyril CERNAY, le 18 septembre 2021

DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de :

Monsieur Christian LAVERRE décédé le 1er août 2021

NOUVEAUX CONCITOYENS

Nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux concitoyens et nous sommes heureux qu'ils aient choisi Chaussy comme cadre de vie.

Madame AUMASSON et Monsieur LASNIER
Madame CHARTIER et Monsieur MOULIN
Monsieur DUGAUD
Madame LEBLOND et Monsieur GERNIDOS
Madame LEGROUX et Monsieur PINHEIRO
Madame MAITROT
Madame NOURRY et Monsieur RACINE
Monsieur et Madame SANTOS DE ALMEIDA et leurs enfants

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 22 février 2017, dans le Val d'Oise, les demandes de carte nationale d'identité ne peuvent être déposées qu'auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour passeport biométrique.
Liste des mairies: www.val-doise.gouv.fr (la plus proche de Chaussy est celle de Magny-en-Vexin)
Pour gagner du temps, il est préférable de faire une pré-demande en ligne:
https://passeport.ants.gouv.fr
Pour tout renseignement relatif à des démarches administratives:
service-public.fr

Secrétariat de mairie

Heures d'ouverture au public :

- Mardi .....après-midi de 13h30 à 16h00
- Jeudi.....matin de 9h00 à 11h00
- Samedi.....matin de 9h00 à 11h00

Téléphone : 01 34 67 70 11
Télécopie : 01 34 67 70 06
e-mail : mairie.chaussy@wanadoo.fr
Site : www.chaussy95.fr

Permanence des adjoint(e)s au maire :
Tous les samedis matins, un(e) des adjoint(e)s au Maire assure une permanence de 9h à 11h, à la mairie, sans rendez-vous, et se tient à votre disosition pour tout sujet communal que vous souhaiteriez évoquer.

Tarifs communaux au 1er septembre 2021

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	sans location de vaisselle	avec location de vaisselle
Habitants de la commune exclusivement	1 week-end = 340€	1 week-end = 410 €
Autres	1 week-end = 630 €	1 week-end = 780 €
Chauffage	1 week-end = 150 €	

- Caution obligatoire : 620 € payable en deux chèques, l'un de 520 € et l'autre de 100 €

LOCATION DU BARNUM 6M X 4M

Uniquement aux habitants de la commune et sur le territoire de la commune: 100€/week-end

CONCESSION DE CIMETIÈRE

Uniquement perpétuelle : 410 € Columbarium - 30 ans : 410 €

SERVICES PERI-SCOLAIRES

Cantine : 4.20 € par enfant (3.80 € pour le 3ème enfant d'une même famille)
Garderie : Matin 07h00 - 08h45..... 2.80 € (2.10 € pour le 3ème enfant)
Soir 16h15 - 18h30.....4.00 € (3.00 € pour le 3ème enfant)

Possibilité de consulter le règlement des services périscolaires sur le site internet de la commune : www.chaussy95.fr

FRAIS D'IMPRESSION

A4 : 0,10 € A3 : 0,20 €

Recensement

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ? Vous devez vous faire recenser à la mairie (avec une pièce d'identité et le livret de famille). Cette démarche est en effet, obligatoire et indispensable pour ensuite vous inscrire aux examens (BAC, permis de conduire, etc...).

Encombrants et ordures ménagères

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des objets encombrants a lieu 2 fois par an, la prochaine collecte est prévu en 2022 mais dates inconnues à ce jour. Collecte limitée à 1 m3 par habitation, Encombrants à sortir la veille au soir.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des Ordures ménagères : vendredi
Collecte des bacs jaune (emballages/papiers) : jeudi toute les 2 semaines
Collecte du bac vert (verre) : lundi toute les 4 semaines

Merci de veiller à ce que vos véhicules en stationnement ne gênent pas le passage du camion de ramassage.

Déchèterie : Votre commune dépend de la déchèterie de Magny-en-Vexin

Liste électorale : vous pouvez maintenant vous inscrire à tout moment, par internet, sur la liste éléctorale communale.

Activités locales

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BOUM : 06 11 67 61 84
Mme PIGEARD : 06 19 18 91 29

COIFFURE À DOMICILE

SANDRINE
01 34 67 76 38 / 06 87 93 40 19

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

M. ZUMBEROVIC
wz@zymberi.fr
09 50 00 17 62 / 06 48 23 84 57

GÎTES ET CHAMBRES D'HÔTES

Au relais de Chaussy
Chambres d'Hôtes
01 75 81 02 38
contact@aurelaisdechaussy.com

Ecocentre de la Bergerie
Gîtes de séjour et gîtes ruraux
01 34 67 08 80
www.bergerie-villarceaux.org

Gîtes rue des molettes
06 83 40 38 90
catherine.gameiro@free.fr

Le Clos de Chaussy
Chambres d'hôtes
06 11 15 60 00
www.leclosdechaussy.fr

Le Refuge d'Athena
Gîte à la ferme
06 51 57 00 53
contact@refuge-athena.fr
www.refuge-athena.fr

Le Chalet d'Oliv'
06 77 78 24 14
olivecau@aol.com

PEINTURE DÉCORATIVE, VITRAIL

L'Atelier : 06 50 22 64 89

Matthieu MAZZOCCHI
tel : 07 86 04 36 42
mazzocchimatthieul@gmail.com

POSE DE FENÊTRES -PORTES - VOLETS

C.S.N Menuiseries Cédric COUSIN
06 83 13 39 29
cedriccousin@free.fr

ÉLECTRICITÉ, PORTAIL, AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

M. LE SAUX
06 12 55 05 98
ylesaux95@gmail.com

PRODUITS DU TERROIR

COOP SAVEURS DU VEXIN
Produits Biologiques
www.coopsaveursvexin.org

TAXI

GTG TAXI 06 09 37 36 35

PAYSAGISTE-ARBORISTE GRIMPEUR

SARL GREEN ATTITUDE
Alexandre BOURLET
tel : 06 59 40 40 69
bourletalexandre@gmail.com

JARDIN AU FÉMININ

Julia COUSIN
tel : 07 66 60 30 53
Site et contact :
www.jardin-au-feminin.com

Bulletin Municipal de Chaussy - Octobre 2021- Directeur de publication : Philippe Lemoine - Maire
Rédacteurs : Olivier Caurette, Héloïse Boureau, Michaël Rollois, Eric Duval, Alexandre Keita, Dominique Morin
Première de couverture, photo Héloïse Boureau
Conception et mise en page : Autr'image : autrimage.fr - Impression : Imprimerie Paumier - 61130 BELLEME - Tirage : 330 exemplaires